

PUI'20 FLASH

4 RÉGIONS, 20 TERRITOIRES, 20 PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU PUI20

N°1 / SEPTEMBRE 2010

EDITO

En route pour le réseau PUI20 !

La création du réseau PUI 20 est le résultat de pratiques et d'échanges qui se sont développées au fil des années entre les centres de ressources Politique de la ville régionaux.

Ces «CDR» constituent des structures d'appui aux territoires dont les actions s'inscrivent dans l'accompagnement des politiques publiques de développement social urbain et l'appui-conseil aux acteurs qui interviennent dans les champs de la cohésion sociale et urbaine.

Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) et le centre de ressources de Provence Alpes Côtes d'Azur (CRPV PACA) se sont associés dès 2005 pour animer des temps d'échanges interrégionaux entre les acteurs menant des projets à dimension européenne dans les quartiers sensibles. Ces rencontres, menées dans le cadre de la définition des orientations communautaires pour la période 2007-2013, ont permis de produire une réflexion collective et partagée sur la dimension urbaine des programmes européens.

Par ailleurs, les CDR d'Aquitaine, de PACA et de Rhône-Alpes (le CR-DSU) ont pour mission l'accompagnement de la mise en oeuvre du volet urbain du FEDER, qui se traduit par l'animation régionale des communes ou agglomérations portant un Projet urbain intégré (PUI).

C'est donc dans cette continuité que les 3 CDR ont décidé de s'associer avec la préfecture de région de Languedoc Roussillon afin de créer un espace inter-régional d'échanges de pratiques et de valorisation des PUI : **le réseau PUI20 !**

Ce réseau, qui concerne **20 projets** dans **4 régions** (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Paca et Rhône-Alpes) a pour objectif de réfléchir :

- à l'enrichissement et au renouvellement des démarches territoriales de développement dans les quartiers en difficulté sur des enjeux nouveaux ou peu traités jusqu'alors (technologies de l'information et de la communication, mobilité, développement durable, développement économique...);

- au renforcement du pilotage et de la conduite des démarches locales en place ;

- à la consolidation des organisations locales et à une meilleure articulation entre autorités de gestion et maîtres d'ouvrage locaux.

Il s'agit de tirer les enseignements de ces démarches innovantes de développement urbain durable.

> Les 3 et 4 juin dernier à Montpellier, les acteurs des 20 PUI se sont délocalisés pour officialiser le lancement du réseau PUI 20 au sein des locaux du CREPS Languedoc-Roussillon. L'innovation et l'intégration étaient au centre des débats... Compte-rendu de ce premier séminaire dans les pages qui suivent.

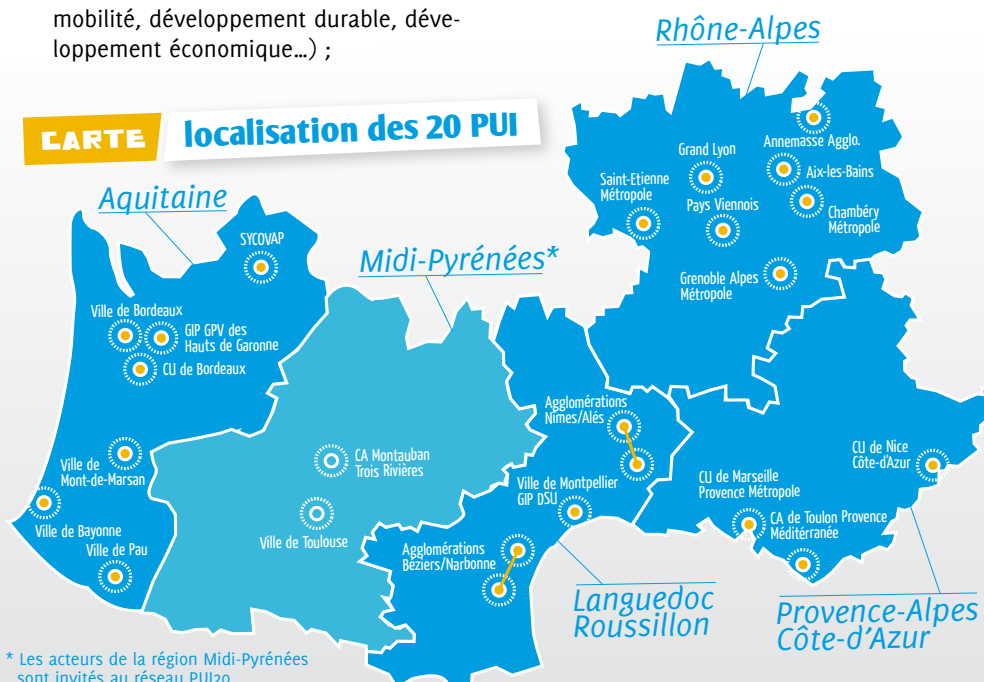
PUI 20... à Bordeaux

La prochaine journée du réseau PUI20, se déroulera dans la capitale Aquitaine les 20 et 21 octobre 2010. Cette session bordelaise sera plus particulièrement consacrée à la question du **développement économique et des quartiers sensibles**.

> Pour en savoir davantage RDV en dernière page de cette lettre...

CARTE

localisation des 20 PUI



* Les acteurs de la région Midi-Pyrénées sont invités au réseau PUI20.

Projets urbains intégrés et Union Européenne : mise en perspective

INTERVENTION de Sylvie HARBURGER



“ Les Etats membres ont décidé d'allouer 1% (seulement !) de leur budget national au budget communautaire. Donc les réalisations doivent être visibles ! »

Sylvie HARBURGER, conseillère Europe au Service des affaires européennes et internationales, à la Caisse des Dépôts et Consignations, a largement contribué à cette journée.

La situation française se présente comme une exception en Europe, dans le sens où il y existe une politique urbaine depuis la fin des années 70. Ce qui n'est pas le cas dans les autres pays européens. Ce sont des Français qui, en premier lieu, avec un vocable certes différent, ont initié cette notion d'approche urbaine intégrée. La question urbaine fait son entrée en 1989 au sein de l'Union. L'« antériorité » française peut même devenir une complication : les Projets urbains intégrés, tels qu'ils sont soutenus par l'Europe, cohabitent avec d'autres dé-

marches locales de développement dans les territoires urbains en difficultés : projets de renouvellement urbain, projets de développement social dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale..., d'où la nécessité, ici plus qu'ailleurs encore, de démontrer leur valeur ajoutée et leur spécificité.

ÊTRE VISIBLE AUPRÈS DES CITOYENS

Il importe que les citoyens perçoivent et comprennent bien l'action européenne conduite dans le cadre de la Politique de Cohésion. C'est une priorité de premier plan pour la Commission européenne. Les responsables des PUI doivent intégrer cette préoccupation, et voir comment rendre compte, par différents biais, non seule- >>

EXPÉRIENCE AQUITAINE

Périgueux : Quand le FEDER vient renforcer la gouvernance locale

d'après l'intervention de Ketty VAILLANT-LAMBERT, chef de projet CUCS / FEDER au SYCOVAP*

Dès 2007, les élus locaux ont très vite compris l'intérêt de répondre à l'appel à projet régional du volet urbain FEDER aquitain. L'appel à projet a été une opportunité pour réfléchir ensemble à un projet de territoire dans le cadre du SYCOVAP. Ce syndicat mixte a été un cadre idéal pour dépasser les concurrences.

Le projet de territoire concerne l'unité urbaine de Périgueux (14 communes). Le cœur de cible du projet est situé dans les six quartiers prioritaires du CUCS sur les communes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux. Les dossiers relatifs au FEDER sont abordés dans deux instances de gouvernance du syndicat mixte : le Comité

syndical (réunissant élus et techniciens des Collectivités Locales) et le Comité stratégique FEDER associant également les services instructeurs de l'Etat départemental. Ce Comité stratégique constitue un outil central de notre gouvernance locale.

Le Projet urbain intégré a permis d'aborder les questions des déplacements urbains ou de la voie verte jusqu'alors difficilement appréhendées entre la Communauté d'agglomération et la Ville de Boulazac. L'approche intégrée a permis de décloisonner les dispositifs de la politique de la ville et de travailler d'ores et déjà à l'élaboration d'un futur projet de territoire.



> Le cœur de cible du projet urbain intégré est situé dans les six quartiers prioritaires du CUCS sur les communes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux. La concertation est l'une des lignes directrices du projet.

*SYCOVAP : Syndicat mixte pour la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération périgourdine.

>> ment de la bonne utilisation des fonds européens, mais aussi rendre compte des dynamiques territoriales à l'oeuvre avec les PUI, et de leurs impacts pour les territoires. Les Etats membres ont décidé d'allouer 1% (seulement !) de leur budget national au budget communautaire. Le peu que nous avons, il faut que cela se voit !

RAPPEL DES PARTIS PRIS DE L'UNION SUR LES FONDS STRUCTURELS

- Une possibilité d'action sur le moyen terme, avec des programmes et des crédits conduits sur 7 ans, soit un cadre relativement stable par rapport à certaines politiques publiques nationales !
- Une aide « concentrée », pour qu'elle ait un véritable effet de levier. On mesure cela avec la notion d' « intensité de l'aide », qui est le rapport entre le montant de l'aide et le nombre d'habitants bénéficiaires de celle-ci, (par ex. 500 euros /hab. dans le programme *Urban*) !
- La conditionnalité de l'aide, à savoir l'obligation faite aux Etats membres de transposer les directives européennes en droit national.

- La réciprocité : En cas de non utilisation des fonds européens 3 ans après leur sollicitation, il y a un risque du dégagement d'office et donc de remboursement de l'aide perçue.

L'ENJEU ACTUEL EST AUSSI
DE PRÉPARER L'AVENIR

Les débats nationaux sur le contenu de la future Politique de Cohésion, et donc de la prochaine génération des fonds structurels (2014-2020) s'organisent dès maintenant dans les Etats membres. Les PUI ont une contribution à apporter à ces débats, et doivent soutenir la construction de la position française sur la définition de la prochaine. La prise en compte des politiques territoriales (et non seulement sectorielles) dans les politiques communautaires demande notamment à être réaffirmée. Au-delà de la valorisation des actions conduites localement, il importe de donner des argumentaires aux interlocuteurs nationaux qui vont négocier la suite.

DES PISTES DE TRAVAIL CONCRÈTES

- Communiquer régulièrement sur les projets : « Un document par an, et en anglais, SVP ! ».
- Préparer des éléments d'évaluation, pour mesurer les impacts locaux des projets sur les conditions de vie des citoyens (logement, emploi, culture...), à partir de quelques indicateurs de résultats tangibles.
- Saisir et alimenter les élus locaux de vos territoires, (notamment les députés), pour nourrir le débat national sur l'élaboration de la future Politique de Cohésion.
- Se mettre en réseaux au niveau national et européen (ex : le réseau *Urbana* en Espagne) et construire des relations avec les personnels de la commission européenne.
- Prendre appui sur des opportunités et des dynamiques porteuses (ex : la convention des Maires du 4 mai 2010, qui marque l'engagement de villes de 36 pays, pour aller au-delà des objectifs de changement climatique de l'UE. Une dizaine de 10 villes françaises signataires sur les 20 PUI des 4 régions).

EXPÉRIENCE PROVENCALE

Nice : Le FEDER pour accrocher un quartier prioritaire au développement de son environnement

d'après l'intervention de Wladimir BORIC, chef de projet PUI Nice Côte d'Azur

Il a fallu convaincre du bien fondé du choix stratégique de la collectivité niçoise, en l'occurrence de cibler, avec un effet levier suffisant, un, et un seul, territoire prioritaire, celui situé au sein d'un périmètre de développement que représente la zone d'Opération d'Intérêt National de la basse vallée du Var.

L'objectif de la collectivité était de rendre cohérent et efficace l'intégration de fonds européens dans des dynamiques existantes au profit d'un périmètre, celui de la ZUS de Saint-Augustin où se situe le quartier des Moulins. Quartier présentant des caractéristiques socio-économiques très en décalage avec le reste de la communauté urbaine niçoise et se situant à l'articulation entre la ville historique et celle de demain.

La gestion des fonds européens a constitué une pratique nouvelle pour cette collectivité. Cependant, sa forte mobilisation, tant politique que technique, et sa stratégie de concentration des moyens, ont permis de combler ce handicap et de ne pas porter préjudice à la mise en oeuvre du projet, tout en menant à bien sa fonction d'organisme intermédiaire de gestion d'une subvention globale.

En complément de cette approche, la collectivité a opté pour une approche partenariale articulant, autour d'une sorte de «mini PO» (basé sur 3 axes et 15 actions), l'ensemble des politiques locales : OIN, Eco-Vallée, ANRU, CUCS, Etablissement Public d'Aménagement.



- › Le quartier des Moulins situé dans la ZUS de Saint-Augustin a été choisi pour développer un projet urbain intégré.

«Replacer le citoyen au coeur de l'action publique»

INTERVIEW de Jean-Marie BEAUPUY



Conseiller municipal de Reims, ancien Député européen et Président de l'inter-groupe *Urban logement*, Jean-Marie BEAUPUY est un ardent défenseur de l'approche urbaine intégrée. Il a beaucoup œuvré pour sa prise en compte dans les politiques européennes.

QUELLE EST SELON VOUS L'INTÉRÊT DE L'APPROCHE URBAINE INTÉGRÉE ?

Nos sociétés sophistiquées sont confrontées à des problèmes de structure. Le citoyen est broyé dans son quotidien par le cloisonnement des organisations. Il existe des territoires administratifs officiels et des territoires de vie. Si nous considérons que nous sommes au service du citoyen, nous devons répondre aux besoins qui apparaissent sur les territoires de vie. L'intérêt de l'approche intégrée, c'est qu'elle permet de prendre en compte les territoires de vie et de mieux répondre aux besoins des usagers.

POURQUOI DE TELLES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE APPROCHE ?

L'approche intégrée nécessite la mise en place de nouveaux modes de gouvernance basés sur des logiques de coopération. Certains territoires y arrivent très bien. Je citerai l'exemple de la mise en place d'un transport transfrontalier entre la France et la Belgique dans le cadre de la coopération entre Lille, Roubaix et Courtrai. Le problème, en France, c'est que nous n'avons pas résolu nos problèmes d'ego et que chaque structure cherche à préserver son pré carré.

COMMENT DÉPASSER CES DIFFICULTÉS ?

En France, il existe un arsenal d'outils juridiques pour coopérer : les SEM, les associations, les Syndicats mixtes... Nous n'avons pas besoin d'outils supplémentaires. Il faut s'affranchir des logiques de leadership pour entrer dans des logiques de coopération qui permettent de se mettre en phase pour répondre aux besoins des territoires. Nous devons appeler de nos vœux ces nouveaux modes de gouvernance, plus économes des deniers publics et qui replacent le citoyen au cœur de l'action publique.

EXPÉRIENCE LANGUEDOCIENNE

Nîmes-Alés : Un PUI engagé sur la mobilité !

d'après l'intervention d'Isabel GIRAULT, Directrice de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA)

Le PUI Nîmes-Alés présente deux originalités :

- il se positionne sur 2 agglomérations, Nîmes et Alés dans le cadre d'un projet de territoire global dont l'enjeu est le désenclavement des quartiers ;
- la démarche est véritablement innovante puisque c'est l'association pour l'émergence d'un projet commun des agglomérations d'Alés et Nîmes créée antérieurement au PUI qui propose d'engager une démarche partenariale dénommée « contrat d'axe ».

L'appel à projet lancé sur le Languedoc-Roussillon a été l'élément déclencheur de la démarche pour un PUI. En effet, si le rapprochement des deux agglomérations

était engagé pour mettre en œuvre un certain nombre d'opérations, la démarche de contrat d'axe n'aurait pas pu bénéficier de la même visibilité si elle n'avait pas été clairement définie dans le cadre du PUI.

Le contrat d'axe Nîmes-Alés est une des actions phares de ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne. L'objectif : promouvoir la mobilité du territoire de Nîmes et Alés en prenant appui sur l'infrastructure ferroviaire à laquelle s'articule toute la chaîne des transports alternatifs, et d'autre part à conforter cette chaîne



> Le PUI Nîmes-Alés concerne les deux territoires d'agglomération.

de transports par une urbanisation plus cohérente avec les pôles d'échanges et les zones desservies.

Ce projet doit aussi permettre de poursuivre l'amélioration de l'articulation entre infrastructures et cohésion sociale.

Mission nationale, mission interrégionale : qui fait quoi ? Le jeu des poupées russes

INTERVENTION de Romain BRIOT, Chef de projet Mission Europe Urbain

La *Mission Europe Urbain*, mission nationale d'animation et de promotion des projets urbains intégrés a vu le jour quelques mois seulement après le lancement du *Réseau PUI 20*. Ces deux initiatives trouvent leurs origines dans le même constat : une demande des acteurs de terrain pour une meilleure assistance technique et/ou une mise en réseau, plus de visibilité et une réelle capitalisation. Cependant, mission nationale et mission interrégionale n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs.

Le *Réseau PUI 20* se concentre – évidemment – sur les réussites, freins et difficultés rencontrés par les acteurs des quatre régions qu'il embrasse. Il permet aux 20 PUI concernés (1 sur 3 France !) d'engager une démarche d'échanges et de capitalisation à une échelle territoriale « intermédiaire » pertinente.

« PUI 20 » regroupe 1 PUI sur 3 en France ! Cette caisse de résonance nous intéresse tout particulièrement. »

La *Mission Europe Urbain* a plutôt vocation à repérer les lignes de force et de faiblesse des PUI sur l'ensemble du territoire national, à ouvrir les contributions et réflexions à un large ensemble de partenaires, et à être force de proposition dans le débat national et communautaire. Si les travaux engagés à Montpellier sont certes indispensables pour les acteurs de l'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon, de PACA et Rhône-Alpes, ils se font plus largement l'écho des atouts et difficultés rencontrées dans d'autres régions de

France. Cette « caisse de résonance » nous intéresse donc tout particulièrement. Tout comme nous sommes attentifs aux animations régionales, là où il y en a.

L'articulation – au quotidien – de nos deux initiatives sera la clé de notre réussite. L'enjeu est important alors que s'ouvre une étape cruciale sur la place de l'urbain dans la définition de la prochaine Politique de Cohésion. Les remontrances du terrain, des 20 PUI comme des 60, des autorités de gestion régionales et des partenaires « politique de la ville » doivent impérativement être entendues, écoutées et acceptées par les décideurs nationaux et communautaires. C'est en ce sens et avec cet objectif prioritaire commun que nos deux missions peuvent et doivent s'entraider. Voilà tout l'intérêt de travailler ensemble : réseau interrégional et réseau national !

BILAN RHONE-ALPIN

Rhône-Alpes : 7 PUI, une montée en charge, un premier bilan

d'après l'intervention de Guillaume TOURNAIRE, Grenoble Alpes Métropole, pour les 7 PUI rhônalpins

En Rhône-Alpes, 7 agglomérations ont un PUI. Alors que Lyon, Saint-Étienne, Chambéry et Grenoble ont déjà bénéficié de fonds structurels (Objectif 2 ou PIC URBAN), le Pays viennois, Annemasse Agglo et Aix-les-Bains sont en phase d'apprentissage. Si notre expérience était différente au départ, nous avons tous buté sur la même complexité : des projets à déposer auprès des services instructeurs en fonction des thématiques, lesquelles sont réparties sur 16 fiches-action distinctes ! D'où l'engagement d'un travail collectif, d'abord entre nous, puis avec l'appui du CR•DSU, pour échanger sur les règles du jeu, pour dialoguer collectivement avec les autorités de gestion, pour mieux appréhender le champ d'action possible des PUI.

Bilan d'étape

Sur un plan opérationnel, les PUI permettent de conduire des projets structurants en matière d'équipements, de requalifi-

cation urbaine, de réhabilitation de friches, de renforcement de l'offre de services. Mais aussi d'investir sur des enjeux émergents (TIC, tourisme, éducation à l'environnement...). Enfin, ils permettent de « muscler » les interventions économiques dans les quartiers, qui reste souvent un point faible de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Il faut toutefois du temps pour tisser des relations avec le tissu économique local.

Sur un plan financier et de méthode, ils ont un vrai effet de levier, et facilitent l'engagement des partenaires locaux sur des projets lourds, amenant ainsi une capacité d'intervention réelle. Ce notamment sur des projets d'investissement dans des territoires situés aux marges des territoires prioritaires, ou dans des quartiers n'ayant pas de projets de renouvellement urbain financés par l'Anru.



» Aix-les-Bains est l'une des 7 agglomérations Rhône-Alpes qui possèdent un PUI.

Du temps, des articulations, des moyens d'ingénierie

Pour que le PUI soit un vrai outil de la politique de réduction des inégalités sociales et territoriales, il faut les inscrire dans une durée suffisante pour mener des démarches de fond. Il faut mieux organiser leur articulation avec la politique de la ville et le renouvellement urbain, mais aussi avec les politiques de droit commun (par ex. sur le développement économique) et clarifier leur rôle. Il faut également soutenir la montée en charge actuelle des projets avec des moyens d'ingénierie dédiés et renforcés. Ces moyens pourront aussi être un élément moteur pour a-culturer nos collectivités à la politique régionale et faire de l'Europe un acteur de nos politiques locales.

RÈGLEMENT

Simplification de la gestion des fonds structurels : réforme du règlement financier

La Politique de Cohésion européenne porte sur une enveloppe de 347 milliards d'euros pour la période 2007-2013 pour l'ensemble des régions de l'UE. Deux des instruments principaux de cette politique sont le Fonds Social européen (FSE) et le Fonds européen de Développement Régional (FEDER). Mais les États membres et les régions éprouvent des difficultés à apporter le cofinancement requis en complément des investissements européens, en raison de la crise économique et financière.

En juin 2010, l'Union européenne a donc adopté de nouvelles mesures visant à faciliter les règles d'accès aux fonds structurels et de cohésion, à simplifier leur gestion financière et à accélérer les flux d'investissement, dans la perspective d'assurer une consommation optimale de ces fonds :

- Assouplissement des délais pour l'utilisation des fonds : par voie de dérogation, les délais au dégagement d'office ne s'appliqueront pas aux crédits d'engagement de 2007, afin de donner à tous les États membres davantage de temps pour dépenser les fonds. Actuellement, les États membres doivent reverser à la Commission les fonds

non utilisés dans les deux ans suivant l'approbation de leur projet.

- Simplification des règles de gestion des fonds et amélioration de la synergie entre les financements, notamment :
 - > le versement de subventions conditionné aux résultats atteints avec plus de contrôle sur la performance, avec en contrepartie un recours plus important aux montants forfaitaires pour simplifier les montages budgétaires ;
 - > Un accès aux petites subventions (< 50 000 euros) moins contraignant ;
 - > le recours aux dispositifs d'ingénierie financière des fonds structurels sera encouragé, notamment Jessica pour les projets de développement urbain ;
 - > les règles de non profitabilité assouplies, pour les projets « générateurs de recettes » ;
 - > des grands projets pouvant désormais être financés par plusieurs programmes et seuls ceux dont le coût total excède 50 millions d'euros (toutes priorités et thématiques confondues) seront tenus d'obtenir la validation de la Commission. Une facilité pour les projets d'envergure nationale ou couvrant plusieurs régions.

- Avances supplémentaires de fonds structurels pour les États les plus durement touchés par la crise économique et financière, pour un montant total de 775 millions d'euros.

La Commission a transmis fin juin sa proposition au Parlement et au Conseil. Ce document préfigure donc les bases de fonctionnement des futurs programmes 2014-2020. A charge dans l'immédiat des États membres d'assurer sa mise en œuvre, chaque État membre fixant ses propres règles budgétaires au regard de la réglementation générale européenne. À suivre...



> En savoir plus sur : www.localtis.info

(Espace « Fonds structurels européens 2007-2013 »)

> Voir la proposition de règlement financier sur : http://ec.europa.eu/budget/documents/financial_regulation_fr.htm

DÉCLARATION DE TOLÈDE

Faire de la régénération urbaine un outil stratégique pour le développement des villes

«Les États membres ont compris que l'approche intégrée des politiques urbaines est un facteur clé pour la compétitivité économique dans le court et moyen terme d'une économie durable.» C'est le ministre espagnol du logement, Beatriz Corredo, qui a tenu ces propos lors de la réunion des ministres européens en charge du logement et de l'urbain à Tolède, les 21 et 22 juin 2010.

A l'occasion de cette réunion ministérielle, le commissaire européen chargé de la politique régionale, Johannes Hahn, a souligné l'importance d'un aménagement urbain intégré et durable dans la future politique de cohésion.

La déclaration finale, la déclaration de Tolède, signée par les ministres présents à la réunion, définit l'engagement de l'Europe en faveur d'une réhabilitation urbaine intégrée.

A cette occasion, le Conseil de communes et régions d'Europe (CCRE) a été désigné pour diriger, au sein d'un groupe de travail nommé «Member States / Institutions» (MS/I), la préparation d'un cadre de référence pour la ville durable européenne (RFSC). Ce dernier permettra aux utilisateurs de développer des stratégies intégrées pour le développement urbain et de vérifier si celles-ci sont en accord avec le concept du développement urbain durable. Pour préparer ce cadre de référence, la France avait été missionnée, à la suite de la déclaration de Marseille du 25 novembre 2008, pour travailler à un outil de mesure de la «durabilité» des projets. Il s'agissait de rendre opérationnelle la «Charte de Leipzig sur la ville européenne durable», signée en mai 2007. Ce prototype d'outil de mesure a été présenté à Tolède : www.rfsustainablecities.eu.

Une série de critères a été retenue, tels que l'attention portée aux quartiers défavorisés, le caractère «intégré» des stratégies mises en place, les facteurs économiques, sociaux, environnementaux, etc. Ce prototype va maintenant être testé par une série de villes pilotes.



> Déclaration de Tolède (en anglais) : ec.europa.eu/regional_policy/newsroom/pdf/201006_toledo_declaration_en.pdf

> Site internet de travail du Cadre de référence de la ville européenne durable : www.rfsustainablecities.eu

<http://sites.google.com/site/reseaupui20102013>

Le Site dédié à l'animation du réseau interrégional PUI 20



Il vous permettra d'accéder à tout moment :

- > à la présentation du projet PUI 20
- > aux coordonnées des Chefs de file des 20 PUI
- > aux documents sur les 20 PUI (dossiers de candidature...)
- > aux programmes des journées à venir
- > aux dossiers du participant distribués lors des séminaires de l'Interréseau et aux supports d'intervention présentés lors de ces journées.
- > aux contacts des structures régionales animatrices
- > à une sélection de ressources incontournables
- > aux sites internet utiles

Ce site a été réalisé et sera régulièrement enrichi par le Centre de ressources politique de la ville Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CRPV Paca), le Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain Rhône-Alpes (CR•DSU), Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) et le SGAR du Languedoc-Roussillon.

« Ce site met à disposition des participants toutes les informations et documents relatifs à cette animation et aux travaux menés dans ce cadre. »

N'hésitez pas à nous signaler les documents que vous souhaitez partager avec le réseau, afin que l'on puisse les mettre en ligne. À bientôt sur la toile !

GLOSSAIRE

pour déjargonner le langage bruxellois !

DOMO

A partir des Programmes opérationnels (documents régionaux) sont élaborés les DOMO ou Documents de Mise en Oeuvre. Ils sont composés de fiches objectifs récapitulant pour chaque axe du programme les actions éligibles, les dépenses éligibles, les taux d'intervention possibles des aides européennes, les bénéficiaires potentiels et les services à consulter, mais comportent également des fiches sur les maquettes financières, sur les éco-conditions et les régimes notifiés.

Earmarking

Le mot *Earmarking* (bruxellois) concerne les objectifs thématiques relevant de la stratégie de Lisbonne. Accepté par les 27 Etats membres lors du Conseil de décembre 2005, le concept vise à ce que 60 % des fonds programmés dans les régions classées en objectif Convergence et 75 % des fonds programmés dans les régions en objectif Compétitivité contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (relative à la compétitivité et à l'innovation). Chaque région doit tenter d'atteindre par son PO les objectifs en question. L'Earmarking renvoie donc à un ciblage des crédits d'intervention de l'Europe sur des thématiques restreintes, relevant de la stratégie de Lisbonne, afin d'en maximiser l'effet de levier.

Fonds structurels / FEDER / FSE

Ce sont les fonds communautaires qui servent à financer les actions «structurelles» de l'Union, celles qui ont pour but de réduire les écarts de développement entre les régions.

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** est le principal outil financier des programmes régionaux. Créé en 1975, il octroie des aides financières au développement des régions défavorisées. Ses financements sont complétés, selon les cas, par ceux du **Fonds social européen (FSE)**, pour les actions de formation et de lutte contre le chômage. Créé en 1960, le Fond social européen est le principal instrument de la politique sociale communautaire. Il soutient financièrement des actions en faveur de la formation et de la reconversion professionnelles, ainsi que de la création d'emplois. Il mise également sur l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail, la réinsertion professionnelle des chômeurs, la promotion de l'égalité des chances, ainsi que sur l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production. Par ailleurs, le **Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole (FEOGA)** soutient les actions de développement rural. L'**IFOP (Instrument financier d'orientation de la pêche)** réunit, depuis 1994, tous les instruments financiers relatifs à la pêche.

Programme opérationnel (PO)

Les instruments financiers FEDER, FSE, FEOGA et IFOP sont inscrits dans les programmes opérationnels, dits «PO». L'élaboration de ces documents s'est faite au niveau régional, en collaboration avec les différents ministères. Ils ont été validés par la Commission européenne et prennent en compte les besoins de développement des différentes régions en lien avec les stratégies européenne et nationale.

Orientations stratégiques communautaires (OSC)

Les Orientations stratégiques communautaires (OSC) traduisent le renforcement de la dimension stratégique de la Politique de cohésion de l'Union européenne 2007-2013, suite à l'élargissement. Elles sont composées de quatre piliers :

- faire de l'Europe et ses régions un endroit plus attractif pour investir et travailler;
- améliorer la connaissance et l'innovation au service de la croissance;
- avoir accès à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité;
- renforcer la cohésion territoriale et la coopération.

La suite au prochain numéro



© Christophe Coussard

Rendez-vous à Bordeaux

> Jeudi et vendredi
20 et 21 oct. 2010
au Rocher de Palmer
1 rue Aristide Briand
33152 Cénon

La prochaine journée du Réseau « PUI20 » sera consacrée à la question du développement économique et des quartiers sensibles. Les participants s'interrogeront sur les

stratégies économiques définies sur ces quartiers par les pouvoirs publics, les opportunités de redynamisation économique et commerciale offertes par le renouvellement urbain, les complémentarités entre les dispositifs ANRU, CUCS et Projet Urbain intégré FEDER. Il s'agira également de mettre en avant la plus-value que ces approches intégrées peuvent apporter au développement économique.

Cette rencontre se déroulera à Cénon (à côté de Bordeaux) les 20 et 21 octobre au Rocher de Palmer, tout nouvel équipement culturel dédié aux musiques du monde, implanté sur les Hauts de Garonne, site emblématique de la politique de la ville en Aquitaine.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 05 56 90 81 00 / f. 05 56 90 81 01
e.mail : pqa@aquitaine-pqa.fr

Calendrier

des prochaines journées
du réseau PUI20 :

- Janvier 2011, Séminaire N°3 : atelier pour les professionnels chefs de file, Aix-en-Provence
- Avril 2011, Séminaire N°4 : Lyon
- Juillet 2011, Séminaire N°5 : clôturé, Alpes-Maritimes

PUBLICATIONS

> **Politique régionale : l'approche intégrée. Une vue à 360 °.** Info regio Panorama, n° 34, été 2010, 28 p. http://www.info-regiodoc.eu/maillinglist/faces/newsletter/preview_newsletter.jsp?id=150

> **Ex-post Evaluation of Cohesion Policy programmes 2000-2006: the URBAN Community Initiative**, publié en juillet 2010 (rapport en anglais avec un résumé en français) : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/ex-post2006/urban_ii_en.htm

... ET HORS RÉSEAU

> **21 septembre 2010** : Rencontre nationale des projets urbains intégrés, à Pantin, organisée par la Mission Europe Urbain / Animation et promotion des projets urbains intégrés. www.europe-urbain.org/

> **22 septembre 2010** : 10ème conférence des villes : « Faire ville ensemble – cohésion sociale et urbaine », organisée par l'association des Maires des grandes villes de France. www.grandesvilles.org

> **4-7 octobre 2010** : Open Days 2010 8ème semaine des régions et des villes, organisée par la Commission européenne à Bruxelles. http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2010/index.cfm

> **30 novembre 2010** : Conférence annuelle d'Urbact, à Liège. <http://urbact.eu/>

> **31 janvier - 01 février 2011** : 5ème Forum européen sur la cohésion, à Bruxelles.

LA LETTRE DU RÉSEAU PUI20 EST UNE PUBLICATION CO-ÉDITÉE PAR LE CRPV PACA, LE CR-DSU, PQA ET LE SGAR LANGUEDOC-ROUSSILLON

> Pays et Quartiers d'Aquitaine /
37 rue du Général Larminat - 33001 Bordeaux Cedex
tél : 05 56 90 81 00 / f. 05 56 90 81 01 / e.mail : pqa@aquitaine-pqa.fr
www.aquitaine-pqa.fr

> SGAR Languedoc-Roussillon /
Place des Martyrs de la Résistance - 34 062 Montpellier Cedex 2
tél. 04 67 61 61 61 / f. 04 67 61 69 33 /
e.mail : sylvie.herve@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

> CRPV PACA /
7, rue Colbert - 13001 Marseille
tél. 04 96 11 50 43 / f. 04 96 11 50 42 / e.mail : crpv-paca@wanadoo.fr
www.crpv-paca.org

> CR•DSU /
4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cedex 8
tél. 04 78 77 01 43 / f. 04 78 77 51 79 / e.mail : crdsu@free.fr
www.crdsu.org

Directeur de Publication : Dominique MICHEL • Rédaction : Mustapha BERRA / Isabelle CHENEVEZ / Stéphane DENJEAN / Claire GRYGIEL / Sylvie HERVÉ / Isabelle MARGUERITE / Dominique MICHEL / Christophe ROCHARD / Christine ROMAN / Muriel SALORT •
Conception graphique & mise en page : echocite@free.fr

